

être indifférens pour nous, & qu'ils doivent nous toucher. Par conséquent, nous ne saurions nous dispenser de secourir efficacement leur désir, puisqu'ils ont en leur faveur les Ordonnances du Chef suprême de l'Empire, & les Lettres d'exhortation que Sa Maj. Imp. vous a adressées sur le même sujet. Mais avant de faire les démarches que nous trouverons convenables, pour procurer l'effet de ses intentions paternelles, nous avons jugé à propos de vous exhorter, de notre côté, à ne plus faire naître d'obstacles qui puissent traverser l'exécution des volontés de l'Empereur, que Sa Maj. Impériale vous a fait signifier dans cette affaire, & à vous abstenir aussi de tout ce qui pourroit occasionner du retardement à une chose aussi légitime, que l'est la demande de nos Freres les Réformés.

Ainsi, nous nous le promettons gracieusement de votre part, & nous nous assurons, que selon votre prudence & votre expérience acquises, vous envisagerez là-dedans votre propre intérêt & celui de votre Ville, & que vous y donnerez toute votre attention, afin de ne pas vous rendre responsables du danger qu'il y auroit lieu de craindre, si l'on étoit obligé d'avoir recours aux voyes d'exécution, qui, selon les Loix de l'Empire, doivent s'ensuire de l'émanation des Ordonnances Impériales. Au surplus, nous sommes &c. Berlin, le 13. Décembre 1749.

## FRANCFORT.

Outre la Lettre que nous venons de rapporter, du Roi de Prusse au Magistrat de cette Ville, en faveur de la demande des prétendus-Réformés pour y avoir un Temple, l'Empereur a aussi adressé un Décret sur le même sujet à ce Magistrat. Le Conseil a dû par conséquent s'assembler plusieurs fois, afin de prendre une résolution